Journal officiel de l'Union européenne

C/2023/1182

29.11.2023

FR
Série C

# Résumé des décisions de la Commission européenne relatives aux autorisations de mise sur le marché en vue de l'utilisation et/ou aux autorisations d'utilisation de substances énumérées à l'annexe XIV du règlement (CE) nº 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)

*[Publié en application de l'article 64, paragraphe 9, du règlement (CE) nº 1907/2006 ([1])]*

**(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)**

(C/2023/1182)

## Décision d'octroi d'autorisation

| Référence de la décision ([1]) | Date de la décision | Dénomination de la substance | Titulaire de l'autorisation | Numéro de l'autorisation | Utilisation autorisée | Date d'expiration de la période de révision | Motivation de la décision |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| C(2023) 7832 | 22 novembre 2023 | Trioxyde de chrome<br>Nº CE 215-607-8, nº CAS 1333-82-0 | SCHELL GmbH & Co. KG Armaturentechnologie, Raiffeisenstraße 31, 57462 Olpe, Allemagne | REACH/23/24/0 | Chromage fonctionnel à caractère décoratif pour des applications dans le domaine sanitaire | 31 décembre 2028 | Conformément à l'article 60, paragraphe 4, du règlement (CE) nº 1907/2006, les avantages socio-économiques l'emportent sur les risques qu'entraîne l'utilisation de la substance pour la santé humaine et pour l'environnement et il n'existe pas de substances ou de technologies de remplacement appropriées. |

([1]) La décision est disponible sur le site web de la Commission européenne à l'adresse suivante: Authorisation (europa.eu).

([1]) JO L 396 du 30.12.2006, p. 1.

ELI: http://data.europa.eu/eli/C/2023/1182/oj